



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT D'URBANISME MUNICIPAL

**Avis public** vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 30 octobre 2024, le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé la résolution numéro PPCMOI-2024-20088 concernant une modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme.

Le certificat de conformité par rapport au schéma d'aménagement a été émis. En conséquence, la résolution numéro PPCMOI-2024-20088 est donc entrée en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Jérôme ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au [www.mrcrdn.qc.ca](http://www.mrcrdn.qc.ca).

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 31<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier